

ECOLE MATERNELLE
5 rue du PARC
77870- VULAINES sur SEINE

Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2020/2021

Tél 01 60 71 62 73 Fax	<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre	Date Le 08 /06 /2021 De 18H à 20h30
Courriel Ce.0771831 x@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre	
	<input type="checkbox"/> Primaire	x <u>3^{ème} trimestre</u>	
		<input type="checkbox"/> extraordinaire	

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • B. MAGREault MS-GS • S. JOUET MS-GS • Présentation en fin de réunion du futur Directeur / Maitre PS M. FERRY pour la rentrée 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • M. HERVE PS • L. MUZOLF MS-GS
Membres du RASED	•	•
IEN ou son représentant	•	•
DDEN	•	•
Parents élus	• S. ABELLARD , titulaire	• A. COSTE, titulaire
Le maire ou son représentant	• G. GILLES CALTEAU, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires	
Conseiller municipal	•	
Autres membres invités	• K. DUBLED, Directrice du Centre de Loisirs	•
Absent(es) •	Absent(es) excusé(es) • Mme BEAULATON, IEN • B. EHRET, Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse et du Péciscolaire	• P. BOUCOURT, psychologue

Président(e) de séance : S. JOUET	Secrétaires de séance : B.MAGREault
-----------------------------------	-------------------------------------

1. **Le règlement intérieur de l'école :** Chacun des partenaires est invité à s'exprimer sur les éventuelles modifications à apporter au règlement intérieur de l'école maternelle. Aucune observation ou modification n'est exprimée. Le règlement n'est pas modifié. [Il faudra juste le signer et le dater à la date de chaque rentrée.](#)
2. **La sécurité dans l'école et aux abords de l'école :** Le plan vigipirate alerte attentat est toujours en vigueur à ce jour, exigeant un filtrage à chaque entrée et sortie par le personnel enseignant.

LE DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) a été remis à qui de droit et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Cependant, Mme JOUET rappelle que le sol de la cour de récréation devient accidentogène. Le coût de la réfection étant élevé ([10 000 euros](#)) et [non prévu au budget](#), Monsieur GILLES CALTEAU propose de mettre un banc ou des plots autour en attendant. Madame DUBLED signale qu'il y a, à cet endroit, la sortie de secours de la cantine et qu'elle ne doit pas être encombrée.

Madame JOUET informe les parents que le matériel manquant dans la malle PPMS a été complété pendant les vacances d'avril.

Un exercice incendie a été réalisé le 19/03/2021. Les enfants n'étaient pas prévenus cette fois-ci. Tout s'est très bien passé.

Les rideaux pour les classes 2 et 3 seront remplacés par des films occultants. Ceux-ci ainsi que ceux des 2 portes d'accès à l'école (côté cour et côté salle Guy Cresson) seront posés prochainement, [afin de se conformer aux consignes de l'Éducation Nationale](#).

3. **Le projet d'école** : 2021 devait être la dernière année de celui que nous avons rédigé en 2018 puisqu'il a une durée de 3 ans mais, à cause du confinement de mars 2020 qui a tronqué l'année scolaire, nous le prolongeons. Les trois grandes orientations sont toujours les suivantes : « Construire une posture d'élève », « Mieux construire le vivre ensemble » et « Connaître son patrimoine ». Nous allons faire le bilan des actions menées et réfléchir à celles de l'année prochaine.

4. **La vie de l'école** :

A propos des absences du personnel de l'école, Madame JOUET [rappelle](#) que ce point a déjà été évoqué au 1^{er} CE et expliqué du mieux possible. Depuis la fin du mois d'avril, nous ne devons plus répartir les élèves dont l'enseignante est absente dans une autre classe. [Les parents seront](#) donc prévenus, le plus rapidement possible, de cette absence, remplacée ou non. Dans ce dernier-cas, il faudra que chacun des parents garde son enfant à la maison.

Concernant la présence de Cindy ANSELME sur l'école les après-midis : nous profitons du retour de Cindy à partir de 14h30 depuis le début du mois de mai et nous remercions la Mairie.

L'équipe enseignante et les RPE souhaitent savoir comment va se passer l'année prochaine [en termes d'effectifs](#). Madame DUBLED informe qu'il y a une personne supplémentaire sur le centre [depuis le 14 juin](#), ce qui permettra une aide pour le midi [l'an prochain](#).

[Les RPE signalent qu'un animateur du périscolaire part en août et demandent ce qu'il en sera de son remplacement. Monsieur GILLES CALTEAU répond que, si le budget a été validé, il sera remplacé. Les DPE demandent que confirmation leur soit fournie rapidement par Monsieur EHRET.](#)

Madame MAGREULT et les DPE rappellent le problème de sécurité lié à l'ATSEM manquante, notamment lors du passage aux toilettes.

[Suite à la lettre adressée le 25 mai 2021 par l'APEEV au Maire, Monsieur GILLES CALTEAU indique qu'un mail a été envoyé à l'École ce 8 juin 2021 pour rappeler que l'absence longue maladie d'une des ATSEM laissait peu de marge de manœuvre. Il ajoute que la Mairie estime qu'il y a un problème d'organisation au sein de l'École.](#)

[L'équipe enseignante et les RPE réfutent vivement ce point de vue, qui ne correspond pas à la réalité des choses et confirment qu'il y a un réel problème d'effectif.](#)

[Monsieur GILLES CALTEAU indique que la Mairie n'a pas d'obligation légale ni réglementaire d'assurer la présence d'un\(e\) ATSEM par classe.](#)

[Les RPE répondent qu'il est inutile de polémiquer sur l'interprétation des textes légaux et réglementaires ; ils tiennent à rappeler que cet engagement d'un\(e\) ATSEM par classe faisait partie du programme électoral de Monsieur le Maire et a été confirmé par un courrier de sa part adressé à tous les enseignants et parents ; ils rappellent également qu'en cas d'accident, la responsabilité de la Mairie pourrait être engagée, à plus forte raison car un\(e\) ATSEM supplémentaire est demandée depuis novembre 2020 par la Directrice de l'École et que la problématique de sécurité a été portée à la connaissance de Monsieur le Maire depuis des mois .](#)

[Les RPE rappellent que ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges depuis la précédente année scolaire et a déjà été abordé lors des précédents CE sans que rien ne soit fait. L'objectif est le bien-être des enfants et des équipes enseignantes. Ce sous-effectif récurrent peut également avoir un impact sur la santé mentale et](#)

physique tant du personnel de l'école maternelle qu'au périscolaire qui compense tant qu'il peut et selon son expérience.

Monsieur GILLES CALTEAU indique qu'il y a bien 3 ATSEM mais qu'une d'entre elle est absente ; ce n'est donc pas la faute de la Mairie, qui n'a d'ailleurs pas le budget pour la remplacer.

Les RPE regrettent qu'un argument financier leur soit opposé, face à une situation qui met en danger les enfants et portent également atteinte aux conditions de travail de l'équipe enseignante. Étant précisé que certaines actions portées au budget n'ayant pas pu être réalisées pour cause de COVID, le budget aurait pu être attribué au recrutement d'un(e) ATSEM remplaçant(e). Les

Les RPE renouvellent leur demande de RV avec Monsieur le Maire, qui n'a toujours pas pu se tenir.

Les RPE rapportent que pour l'année prochaine, outre la question du recrutement d'un(e) ATSEM, il est indispensable d'avoir une aide aux PS à partir de 11h30 - le temps du midi jusqu'au coucher - surtout de septembre à décembre car les petits ne sont pas autonomes. Il faut les encadrer pour manger, les lavages des mains, le déshabillage. Ils sont de plus en plus nombreux et 1 personne pour 25 enfants est une mission impossible et non sécuritaire.

Monsieur GILLES CALTEAU s'engage à faire part au Maire de la demande insistante des RPE quant à une date de rendez-vous et sur les problèmes de sécurité engendrés par cette situation de sous-effectifs. Les RPE souhaitent insister sur le fait qu'une réunion est la meilleure manière de partager les points de vue de chacun et d'échanger, afin de mettre en place une démarche constructive et de trouver une solution qui conviennent à toutes les parties prenantes.

Depuis le dernier conseil d'école, grâce à l'intervention de Mme MESSAOUDI, vivement remerciée pour son investissement par l'équipe enseignante, les enfants ont réalisé des semis et des cultures dans le jardin de l'école. Mmes JOUET et MAGREULT souhaitent vivement que ce projet se poursuive dans les années à venir.

Monique BURETTE qui intervient toutes les deux semaines auprès des classes de MS et GS pour un prêt de livres est aussi chaleureusement remerciée ainsi que les parents qui ont pu collaborer à des ateliers jeux de société, lecture au cours de cette année scolaire.

Madame Patricia GIANNINI est également remerciée pour ses interventions en arts plastiques. Elle est intervenue ces derniers-jours pour la dernière période. Nous avons fait une fresque collective amenant les enfants de petite, moyenne et grande sections à travailler ensemble.

Une sortie au cinéma est prévue le jeudi 24 juin dans le cadre du Festival « l'Enfant et le 7^{ème} Art » avec une participation financière de la coopérative scolaire et de la Mairie.

L'infirmière scolaire s'occupera des GS de la classe de Madame JOUET le vendredi 11/06 et les GS de la classe de Madame MAGREULT le jeudi 17 juin.

Les carnets de suivi seront distribués aux enfants entre le 18 et le 21 juin. Une fiche de synthèse sera également donnée aux GS. Nous vous prions de bien vouloir rapporter le carnet de suivi et la fiche de synthèse avant le mois de juillet 2021. Nous les transmettrons dans la classe supérieure.

L'équipe enseignante en profite pour rappeler aux parents des élèves de MS de ramener à l'école le cahier de chansons qui servira l'année prochaine, chez les GS.

Une exposition des travaux des enfants aura lieu le jeudi 01 juillet de 17h00 à 18h00. Les élèves chanteront à 17h30. L'accès à l'école est autorisé aux parents, frères et sœurs accompagnateurs uniquement. Le port du masque sera obligatoire pour tout le monde (sauf pour les enfants de l'école maternelle).

Une sortie au jardin du Musée Mallarmé avec des activités autour des 5 sens est prévue le mardi 29 juin pour les classes de MS/GS et le jeudi 1^{er} juillet pour la classe des PS.

Les RPE demandent quelle est l'organisation actuelle de la sieste et quel est le système des gommettes. Madame HERVE explique que le retour de la cantine se fait à 13h, les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains, se déshabillent. Madame HERVE est présente à partir de 13h10 et aide au déshabillage et au couchage des enfants. A 14h, Madame HERVE travaille dans la classe de Madame JOUET, Madame MILCENT surveille les enfants. Puis, à 15h, les enfants retrouvent leur maîtresse, se lèvent, s'habillent et vont dans la cour. **Il est précisé que** les gommettes sont là pour motiver les enfants à avoir un comportement plus calme à la sieste mais elles ne sont en aucun cas une punition. **A cette période de l'année, les enfants qui ne font plus de siestes peuvent partir en temps calme.**

Les parents d'élèves souhaitent connaître les activités proposées aux enfants lors des récréations. Madame MAGREAUULT explique que le matin, le préau est réservé aux PS avec les jeux de bascule et le toboggan. S'il pleut ou s'il fait très chaud, la salle de motricité est accessible avec des jeux de construction. L'après-midi, si le temps le permet, nous allons dans le parc. Sinon, il y a à nouveau bascule, toboggan et jeux de constructions pour tout le monde.

Les RPE souhaitent avoir connaissance des projets pédagogiques ainsi que « les objectifs, les valeurs et les thèmes mis en avant dans ces activités ». Madame JOUET rappelle que chaque CE est l'occasion de faire le bilan des activités menées et de présenter les actions à venir. Les informations dans le cahier de vie, les réunions de début d'année, les carnets de suivi permettent également d'avoir connaissance de ce qui est fait et attendu. Les enseignantes se tiennent à disposition si des parents souhaitent en savoir plus.

Le projet d'école évoqué en point 3 sera le fil rouge des projets pédagogiques.

Pour la future rentrée, à ce jour, sont inscrits 30 PS, 25 MS et 28 GS. L'école comptera donc 83 élèves. La structure de l'école s'orienterait vers une PS, deux MS –GS ou une MS et une GS. Cependant rien n'est encore définitif car les arrivées de nouvelles familles dans la commune se multiplient. Les RPE demandent ce qu'il en est des classes de GS à 24 élèves. Nous n'avons aucune directive ou information concernant cette information.

Le 25/05 a eu lieu une réunion à **l'Inspection Académique** concernant la carte scolaire. Nous avons fait le nécessaire pour demander une ouverture de classe et une « ouverture conditionnelle » est décidée, révisable en fonction des effectifs à la rentrée.

Concernant le personnel de l'école, Mme HERVE quittera l'école à la prochaine rentrée et sera remplacée par M. FERRY, nommé à titre définitif. M. FERRY assurera également le poste de direction. Il est rappelé aux familles que Mme MAGREAUULT est maîtresse-formatrice et partagera son service avec un(e) autre enseignant(e) qui n'est pas encore nommé(e). **Mme L. MUZOLF MS-GS partira en congé maternité.**

Pour les enfants entrant au CP, les familles ont été informées par mail par Mme FALCK. Une visite au CP, dans le respect du protocole sanitaire, est prévue le jeudi 01/07.

La fin des classes aura lieu le MARDI 06 juillet après la classe et la prochaine rentrée scolaire des élèves aura lieu le JEUDI 02 septembre 2021. Un affichage sera fait sur le panneau à l'entrée de l'école courant août pour préciser les conditions de déroulement de la rentrée. Un calendrier des vacances pour l'année scolaire 2021-2022 sera collé dans le cahier de liaison des enfants et remis aux familles le jour de la rentrée.

Pour la rentrée 2021/2022, l'école maternelle renouvellera le dispositif départemental « Mes premiers pas à l'école maternelle ». Ce dernier prévoit la mise en place d'une rentrée échelonnée sur 1 semaine pour la classe de PS. L'objectif est d'offrir les meilleures conditions de 1^{ère} rentrée des classes. Ces informations ont été communiquées aux familles concernées.

5 . La coopérative scolaire :

L'équipe enseignante renouvelle ses remerciements à tous les donateurs (municipalité et familles) car la coopérative permet d'offrir aux enfants, entre autres, les spectacles et interventions de professionnels (plasticienne, conteuse, cinéma). Aucune sortie n'a été avancée et perdue car annulée. La date du cinéma a été déplacée du mois d'avril au mois de juin.

La coopérative a procédé à l'achat de patinettes, tricycles et gros tapis pour la motricité comme il en a été question au 2^{ème} CE, grâce notamment aux dons de l'APEEV.

La coopérative a reçu 4651.59€ et a dépensé 4656 € au cours de cette année. Une subvention de 1000.00€ a été attribuée par la Mairie comme l'an passé.

Les actions de l'APEEV pour l'année 2020/2021 : **Les ventes de chocolats ont rapporté 294,76 €**, les bulbes de fleurs 113,09€, et dessins d'école a rapporté 220€ soit un total **de 627,85€**. L'APEEV arrondit cette somme à 700€ sur l'année scolaire **pour la coopérative de l'école maternelle**. L'APEEV organise une kermesse pour le dimanche 4 juillet 2021 dans le parc d'Erceville de 10h à 17h.

7. **Le périscolaire**: question des RPE : « Quelles sont les activités mises en place lors des temps de garde du périscolaire ? »

Madame Dubled explique qu'après le goûter, les enfants écoutent une histoire lue par un adulte puis des activités sont proposées, au choix : activités manuelles, coloriages, puzzles, jeux divers à l'intérieur ou à l'extérieur.

Madame Abellard demande si une salle pourrait être disponible pour un intervenant extérieur. Madame Dubled explique que ce n'est pas possible hors vacances scolaires. **Cette question semble relever d'une prise de contact directe avec les services de la Mairie.**

Quant à la question concernant la sonnette pendant le temps de restauration scolaire, nous n'avons pas trouvé de solution car il n'y a pas de sonnette côté LIVRAISON. Madame Dubled informe qu'elle a un portable et est joignable sur le temps du midi.

8. **La commission électorale** : La liste des parents susceptibles de se présenter aux élections des représentants de parents d'élèves est transmise aux RPE actuels. Madame JOUET attend le retour des parents des futurs PS et communiquera les noms aux RPE. Une information pour la constitution de la commission électorale devra être faite rapidement au cours du mois de septembre 2021.

9. **Les travaux dans l'école** :

Mme JOUET rappelle qu'une vitre a été retrouvée fendue au retour des vacances de février dans la classe 1.

Serait-il possible de réparer la barre métallique, tombée du plafond du bureau ainsi que le carrelage qui se décolle le long de la porte de la cantine ?

Une agrafeuse et une plastifieuse sont également en panne, peut-être qu'il est possible de les réparer.

Le joint de la porte d'entrée par le hall de l'école a été réparé mais est reparti de son axe.

Le grillage du coin fleurs dans la cour a été très bien réparé. Serait-il possible de prolonger ce grillage jusqu'au bout des arbustes ? **Par ailleurs, il serait très apprécié de pouvoir installer des plantes et des fleurs dans les parties adaptées de l'école (cour, ou autre endroit sécurisé).**

Monsieur GILLES CALTEAU en prend note.

Madame JOUET demande à nouveau la présence d'un panneau indiquant l'accès à l'école maternelle (au niveau du virage, juste avant la rue de Machaut, par exemple), cette demande concerne les remplaçants mais aussi les parents des enfants nouvellement inscrits à l'école.

Monsieur GILLES CALTEAU nous informe qu'il n'y aura pas de panneau mais qu'un plan de la ville doit être remis à jour et distribué aux nouveaux arrivants.

Madame JOUET demande si les bouches d'aération de la ventilation/chauffage peuvent être dépoussiérées.

Le chauffage est réparé depuis le 30 mai. La VMC fonctionne à nouveau. Il est regrettable que le délai de réparation ait été si long puisque le problème datait du mois de mars 2021. **La solution de chauffages**

électriques – arrivée tardivement, soit après plusieurs semaines de froid – reste une solution d’appoint présentant une certaine insécurité et a inquiété de nombreux parents.

Madame JOUET informe que le problème de clef est résolu.

Les RPE demandent si des aménagements pourraient être faits aux abords de l’école (élargissement des chemins d’accès) afin d’éviter de piétiner dans la boue. Monsieur GILLES CALTEAU informe qu’une réflexion est en cours.

La directrice, S.JOUET :

La secrétaire, B.MAGREULT